



CICC

Centre international de criminologie comparée

BOURSE DU FQRSC POUR UN STAGE INTERNATIONAL

2 bourses de \$ 7,500

Le FQRSC a mis un programme à la disposition des Regroupements stratégiques, dont fait partie le CICC, pour financer les séjours de stages à l'étranger des **étudiants au doctorat**.

Les informations et le formulaire à remplir sont disponibles sur le site :

http://www.fqrsq.gouv.qc.ca/fr/subventions/programme.php?id_programme=37

INFORMATIONS SUR LA BOURSE :

- Le stage à l'étranger d'une durée de trois mois sera rémunéré à raison de 2,500\$/mois
- Le montant servira à couvrir en tout ou en partie les frais de déplacement et de subsistance
- Les stages doivent être réalisés dans les pays ou régions suivants : France, Allemagne, Royaume-Uni, États-Unis, Mexique, Brésil, Chine, Japon, Inde, Italie, Wallonie-Bruxelles, Flandre, Israël, Catalogne. Les stages peuvent également se réaliser dans le cadre de projets multilatéraux ou relevant du 6e ou 7e programme cadre européen.
- Les étudiants inscrits en cotutelle avec une université étrangère ne peuvent bénéficier de ce programme pour se rendre sur les lieux et séjourner dans l'une ou l'autre de leur université d'attache
- Le stage doit débuter au plus tard le 31 mars 2013
- La candidature sera déposée au CICC ainsi que le formulaire rempli (ne pas envoyer votre demande vous-même, elle doit partir du CICC)
- Un rapport final faisant état des activités réalisées durant le stage doit être remis au FQRSC au plus tard six mois après la fin du stage

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ :

- Être étudiant de **3^e cycle**, citoyens canadiens et résidents permanents inscrits à temps plein dans une université québécoise ou étudiants étrangers (hors Canada) inscrits à temps plein dans une université hors Canada
- Être encadré par un chercheur régulier du CICC

Pour les citoyens canadiens et résidents permanents

- Être citoyen canadien ou résident permanent au sens de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*
- Être domicilié au Québec depuis au moins une année
- Être résident du Québec au sens de la *Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec* et de la *Loi de l'impôt du Québec*

Pour les étudiants étrangers

- Être inscrit dans une université hors Canada
- ne pas être inscrit en cotutelle dans une université au Québec
- faire son stage dans un regroupement stratégique au Québec

CRITÈRES D'ÉVALUATION :

- L'excellence du dossier académique et l'aptitude à la recherche du candidat
- La correspondance du projet de stage avec la programmation ou les priorités de recherche du CICC
- L'insertion du projet de stage dans les actions internationales du CICC

VEUILLEZ COMPLÉTER LE FORMULAIRE CI-JOINT POUR POSER VOTRE CANDIDATURE.

Un comité du CICC sélectionnera les dossiers qui seront transmis au FQRSC.

Les dossiers doivent être déposés **au plus tard le VENDREDI 20 janvier 2012 à 12h00**, auprès de Mme Fatou Diouf (local C-4086) ou adressés par courriel en **un seul fichier format PDF** à nf.diouf@umontreal.ca